

ADRESSE DES BUREAUX
Erna-Scheffler Str. 3
51103 Köln

ADRESSE POSTALE
VON-GABLENZ-STR. 2-6
50679 KÖLN
TÉL +49 221 3673-3673
FAX +49 221 3673-3636

www.contergan-infoportal.de
geschaeftsstelle@contergan.bund.de

N° STC :

Certificat de vie
Cologne, octobre 2018

Chère Madame, cher Monsieur,
vous trouverez joint à ce courrier le formulaire préétabli « Certificat de vie ».

Veillez nous le renvoyer **au plus tard le 31/01/2019** – soit

- par **voie postale**
soit
- par **courriel**

Nous vous ferons volontiers parvenir un accusé de réception par voie postale (et ce même si vous nous envoyez le formulaire par courriel).

Si vous nous avez envoyé un certificat de vie après le **22/10/2018**, vous n'avez pas besoin de présenter un autre certificat.

ins de Cologne



Kristina Kruse

Conterganstiftung
für behinderte Menschen
Von-Gablenz-Str. 2 - 6
50679 Köln



Justificatif d'identité / certificat de vie

Certifié par le Bureau de déclaration de domicile (Einwohnermeldeamt) / Centre d'accueil des citoyens (Bürgeramt) / Bureau de l'état civil (Bürgerbüro) (**sans frais**, car destiné au versement de rentes)

Il est confirmé que Madame / Monsieur

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Pays de naissance :

Nationalité :

lieu de domicile enregistré :

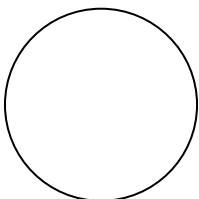
.....

.....

s'est présenté **en personne**.

Le versement des rentes de La Fondation Contergan pour les personnes handicapées suppose que la personne intéressée est en vie.

(art. 12 et 13 al. 2 et 3 de la Loi sur la Fondation Contergan - ContStifG)



Certificat de vie

Les employé(e)s du Bureau de déclaration de domicile (Einwohnermeldeamt) / Centre d'accueil des citoyens (Bürgeramt) / Bureau de l'état civil (Bürgerbüro) attestent ainsi que vous vous êtes **présenté(e) en personne**.

Remarque aux employés des autorités de l'enregistrement des citoyens :

Nous prions ces salarié(e)s de soutenir la Fondation Contergan pour personnes handicapées (Geschäftsstelle der Conterganstiftung für behinderte Menschen) en matière d'assistance administrative.

- Art. 4 et 5 de la Loi fédérale sur la procédure administrative (Verwaltungsverfahrensgesetz, VwVfG).

Veillez remplir entièrement le justificatif d'identité vous étant présenté. Ce document doit comporter le sceau du service, ainsi que votre signature.

Veillez contrôler l'exactitude de l'adresse avec une pièce d'identité valide ou tout document similaire.

En alternative, nous acceptons, en cas de présentation en personne, un certificat d'enregistrement ou un extrait provenant du registre de l'état civil.

- Art. 18 alinéa 1 de la loi allemande sur les déclarations domiciliaires (Bundesmeldegesetz, BMG)

Remarque pour vous en tant que personne concernée :

Le certificat d'enregistrement ou l'extrait provenant du registre d'état civil est délivré, lorsque vous vous **présentez en personne, avec une pièce d'identité valide**.

Exceptions à l'étranger (liste d'exemples)

Nous pouvons valider une attestation de votre médecin traitant lorsque :

- vous êtes alité.
- votre Bureau de déclaration de domicile (Einwohnermeldeamt) / Centre d'accueil des citoyens (Bürgeramt) / Bureau de l'état civil (Bürgerbüro) ne dispose pas d'une entrée accessible aux personnes à mobilité réduite.

Exceptions à l'étranger (lorsqu'aucune ambassade allemande ou aucun consulat allemand n'est joignable – liste d'exemples)

- **Brésil** : Bureau d'enregistrement des électeurs
- **Grande-Bretagne et Irlande** : Notaires
- **Pays-Bas** : pour les travailleurs frontaliers, le Bureau de déclaration de domicile (Einwohnermeldeamt) / Centre d'accueil des citoyens (Bürgeramt) / Bureau de l'état civil (Bürgerbüro) le plus proche